



# HSBC

## Europportunités

### Document à caractère promotionnel

Commercialisation sur votre contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation\* jusqu'au 27/03/2015 à 18h00\*\*

- Titre de créance non garanti par un tiers, soumis au risque de défaut de l'émetteur HSBC France
- Produit de placement avec risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, destiné à des investisseurs recherchant une alternative à un investissement dynamique de type "actions"
- Horizon d'investissement conseillé : 8 ans (hors cas de remboursement anticipé automatique)
- Toute revente des titres avant la date d'échéance peut entraîner un gain ou une perte en capital non mesurable a priori
- Il existe des cas de remboursement anticipé automatique dépendant du niveau de l'indice à la date de constatation annuelle

\* Voir liste des contrats en agence ou sur [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr).

\*\* Dans la limite de l'enveloppe disponible dans notre établissement égale à 30 millions d'euros ; ce montant est susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions d'euros. Jusqu'au 27/02/2015 pour les adhésions/souscriptions.

# Avec HSBC Euroopportunités, investissez sur une durée maximale de 8 ans avec une possibilité de remboursement anticipé automatique à chaque date anniversaire<sup>(1)(2)(3)(4)</sup>

- Une exposition au marché actions de la zone euro via l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup>, indice regroupant les 50 principales capitalisations boursières de la zone euro, dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup>) en contrepartie d'un risque de perte en capital.
- Investissez pour une durée maximale de 8 ans avec une possibilité de remboursement anticipé automatique à chaque date anniversaire en fonction du niveau de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup>.
- Toute sortie anticipée avant l'échéance (rachat total ou partiel, décès ou arbitrage) peut se traduire par une perte en capital dont le montant ne peut être déterminé a priori.
- **Les taux de rendement et les montants des primes de remboursement potentielles mentionnés dans ce document sont indiqués hors frais d'entrée et frais de gestion du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation (se référer aux conditions générales, à la notice d'information du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation), et hors impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre du contrat d'assurance vie / de capitalisation.**
- Investissez dans le cadre fiscal privilégié de votre contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation. Les titres de créance HSBC Euroopportunités peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de HSBC Euroopportunités et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

## Détails du remboursement à l'échéance des 8 ans :

**Cas favorable :** l'indice à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire présente un niveau supérieur ou égal à son niveau initial. L'investisseur reçoit alors la valeur nominale du titre de créance<sup>(4)</sup> augmentée d'une prime de remboursement égale à  $8 \times 8,00\%$  soit un taux de rendement interne de  $6,38\%$ <sup>(1)(3)</sup>. A noter que ce scénario ne s'est jamais présenté lors des simulations historiques (cf. rubrique infra)

**Cas intermédiaire :** l'indice à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire présente un niveau inférieur à son niveau initial sans que la valeur finale de l'indice soit inférieure à 60% de sa valeur initiale. Le titre de créance est remboursé pour sa valeur nominale<sup>(4)</sup>. L'investisseur reçoit alors le capital investi<sup>(1)(3)</sup> mais ne perçoit aucune rémunération sur la période.

**Cas défavorable :** l'indice, à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire, présente une valeur inférieure à 60% de sa valeur initiale. L'investisseur subit une perte en capital égale à celle présentée par l'indice : si le niveau de l'indice a baissé de 45%, l'investisseur subira une perte de  $45\%$ <sup>(1)(3)(4)</sup>. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

Dans tous les cas, la valeur de l'instrument est réinvestie automatiquement et sans frais sur une unité de compte monétaire ou sur le fonds euro de votre contrat à la discrétion de l'assureur, en fonction des conditions à la date de remboursement.

**HSBC Euroopportunités**, instrument financier de droit français proposé en qualité d'unité de compte d'un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, est soumis au risque de défaut de l'émetteur et de perte de valeur du capital investi notamment en cas de rachat (total ou partiel), d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance de ce titre. La valorisation du titre de créance dépend essentiellement de l'évolution de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup> et des taux d'intérêt. D'autres paramètres sont susceptibles d'influencer la valorisation, tels que la volatilité de l'indice ou encore le taux de dividende versé par les actions composant l'indice.

## Détails du mécanisme de remboursement automatique par anticipation :

Le 10/04/2015, le niveau initial de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup> est relevé. Chaque année, à la date anniversaire, le niveau de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup> est constaté.

- S'il est inférieur à son niveau initial, il n'y a pas de remboursement, le placement continue.
- S'il est supérieur ou égal à son niveau initial, le titre de créance est automatiquement remboursé pour sa valeur nominale augmentée d'une prime de remboursement de  $8,00\%$  par année écoulée<sup>(1)(2)(3)(4)</sup>.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs de remboursement en fonction de l'année du déclenchement.

En fonction de l'année de déclenchement, la maturité du titre de créance pourra être inférieure à 8 ans.

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Remboursement	108	116	124	132	140	148	156	164
TRI*	8,00%	7,70%	7,43%	7,19%	6,96%	6,75%	6,56%	6,38%

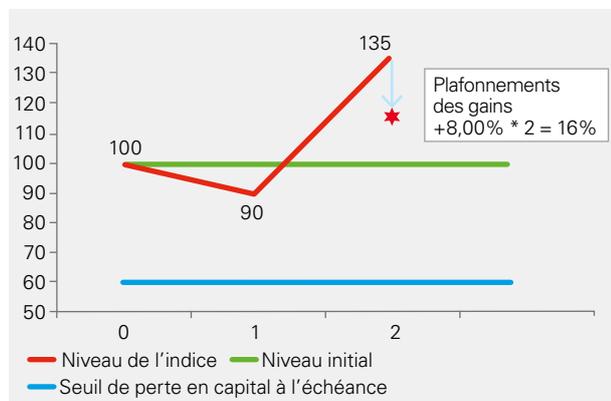
\* TRI = taux de rendement interne

## Illustrations des mécanismes de remboursement selon l'évolution de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup>

Les exemples ci-dessous sont donnés à titre purement indicatif et informatif, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support.

**Ils ne préjugent en rien de résultats futurs du support et ne sont indiqués qu'à titre illustratif. Les données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou hors frais liés au cadre d'investissement.**

### Scénario favorable : l'Eurostoxx50<sup>®</sup> présente en année 2 un niveau supérieur à son niveau initial



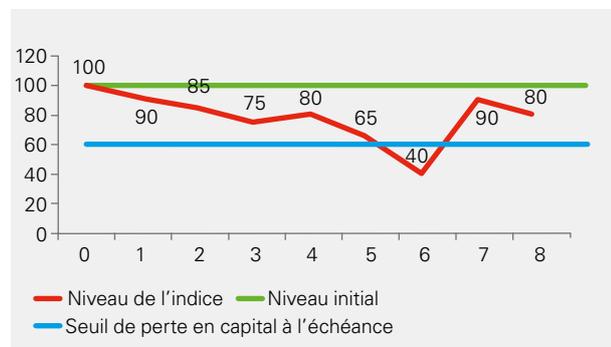
Le calcul du remboursement est le suivant :

$$100 + (2 \times 8,00) = 116$$

<b>Remboursement à l'échéance</b>	116%
<b>Taux de rendement annualisé équivalent</b>	7,70%

Pour 100€ investis, le remboursement est donc de 116 €<sup>(1)(3)</sup>. Le taux de rendement annuel du produit est inférieur à celui d'un investissement direct dans l'indice **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

### Scénario intermédiaire : l'Eurostoxx 50<sup>®</sup> présente en année 8 une performance négative, sans pour autant avoir une valeur inférieure à 60% du niveau initial de l'indice.

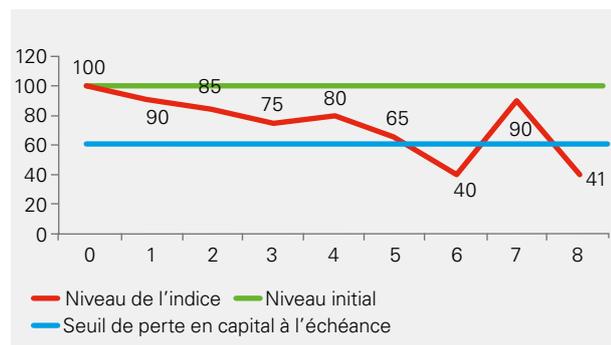


La valeur finale de l'indice étant supérieure à 60% de son niveau initial, la protection du capital est assurée. Le titre de créance sera remboursé à sa valeur nominale.

<b>Remboursement à l'échéance</b>	100%
<b>Taux de rendement annualisé équivalent</b>	0,00%

Pour 100 € investis, le remboursement est de 100 €<sup>(1)(3)</sup>

### Scénario défavorable : l'Eurostoxx 50<sup>®</sup> présente en année 8 une performance négative, et sa valeur finale est inférieure à 60% du niveau initial de l'indice



La valeur finale de l'indice étant inférieure à 60% de son niveau initial, la protection du capital n'est plus assurée. Le titre de créance sera remboursé en subissant la totalité de la baisse de l'indice (ici : -59%).

Le calcul du remboursement est le suivant :

$$100 - 59 = 41$$

<b>Remboursement à l'échéance</b>	41%
<b>Taux de rendement annualisé équivalent</b>	-10,55%

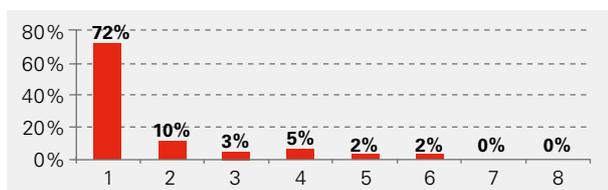
Pour 100 € investis, le remboursement est de 41 €<sup>(1)(3)</sup>.

## Simulations historiques

Des tests ont été réalisés sur des placements similaires à HSBC Euroopportunités pour des maturités de 8 ans et ont été lancés quotidiennement entre le 01/01/1987 et le 21/11/2006, soit 5 138 simulations. Le taux de rendement interne moyen de ces simulations sur la période est de 7,10%. Le taux de rendement maximum de 8,00% correspond à un remboursement anticipé à l'occasion de la première date anniversaire du placement :

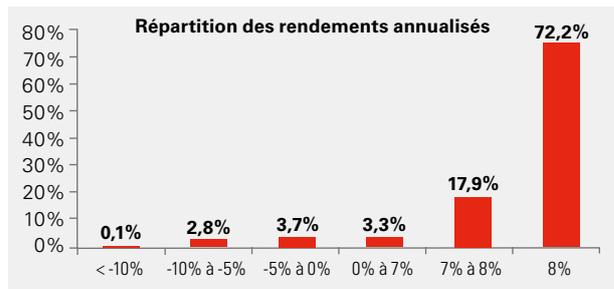
<b>Maximum</b>	8,00%
<b>Moyen</b>	7,10%
<b>Minimum</b>	-10,50%

La fréquence des remboursements anticipés automatiques (avec prime de remboursement) est la suivante :

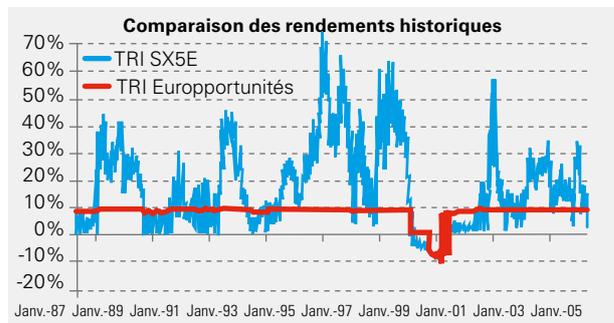


- 72% des simulations effectuées ont été remboursées la première année.
- 93% des simulations effectuées ont été remboursées par anticipation avec versement d'une prime de remboursement.
- 96% des simulations effectuées ont conduit à minima à un remboursement du capital<sup>(1)(3)(4)</sup>.

La répartition des rendements sur les 5 138 lancements est la suivante :



Les simulations effectuées sur la base de données historiques de marché (source : Bloomberg) permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le support s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du support lors des différentes phases de marché ces dernières années. **Ces simulations ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.**

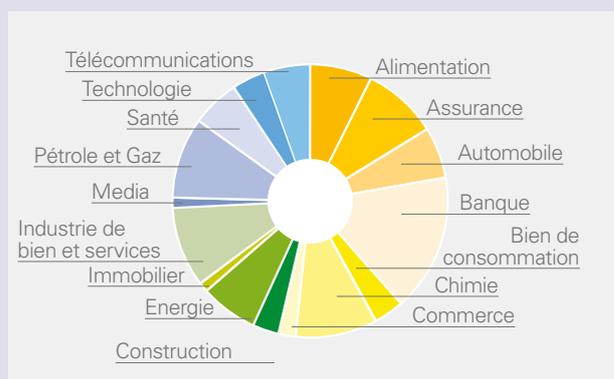
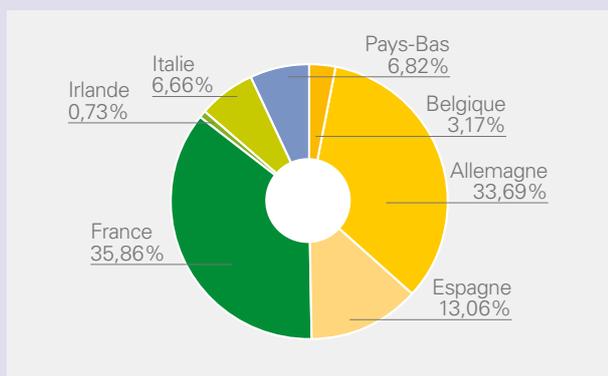


Pour chaque date de lancement, on compare le rendement qu'aurait donné un investissement de même maturité dans l'indice sous-jacent.

## Présentation de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup>

L'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup> est composé de 50 actions parmi les plus grandes capitalisations boursières de la zone euro.

La performance de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup> est calculée comme la moyenne des performances de chacune des 50 valeurs constitutives pondérée par leur capitalisation respective. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup>.



Source : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com) – données au 31 juillet 2014

\*Eurostoxx 50<sup>®</sup> est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de Stoxx Limited, Zurich, Suisse (les «Concédants»), laquelle est utilisée sous licence. Les Concédants ne parrainent pas, n'approuvent pas, ne vendent pas et n'assurent pas la promotion des titres et/ou instruments financiers basés sur l'Indice et, de même, aucun Concédant ne saurait être tenu responsable au titre de ces derniers. Les informations relatives à l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup> et sa valorisation sont disponibles sur le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com) ainsi que dans la presse financière. A noter : l'Eurostoxx 50<sup>®</sup> ne réinvestit pas les dividendes détachés par les actions le composant.

# Principales caractéristiques de l'unité de compte HSBC Euroopportunités

<b>HSBC Euroopportunités</b>	Unité de compte d'un contrat d'assurance vie / de capitalisation représentant chacune une obligation de droit français Disponible uniquement sur une sélection de contrats d'assurance vie / de capitalisation (dans la gestion libre des contrats) <sup>(5)</sup>
<b>Nature juridique</b>	Obligation de droit français émise par HSBC France
<b>Sous-jacent</b>	Indice Eurostoxx 50 <sup>®</sup> (cotations et valorisations disponibles sur <a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a> et la presse financière)
<b>Emetteur</b>	- HSBC France, établissement de crédit et prestataire de services d'investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, noté <sup>(6)</sup> A1 (Moody's) / AA- (S&P) / AA- (Fitch). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment - L'émetteur et l'organisme d'assurance, souscripteur de HSBC Euroopportunités, sont liés financièrement
<b>Souscripteur</b>	- Personnes physiques et morales, à l'exception des «U.S. Person» (tel que défini dans la réglementation «S» du U.S. Securities Act de 1933) - Résident fiscal français et domicilié en France (adresse en France) - Capable, majeur
<b>Lieu de cotation</b>	Euronext, Paris
<b>Code ISIN</b>	FR0012349181
<b>Période et lieu de commercialisation</b>	- Du 10/02/2015 au 27/02/2015 pour les adhésions / souscriptions aux contrats d'assurance vie / de capitalisation <sup>(5)</sup> - Du 10/02/2015 au 27/03/2015 à 18h00 pour les versements complémentaires et arbitrages dans les contrats d'assurance vie / de capitalisation <sup>(5)</sup> - En France uniquement et dans la limite de l'enveloppe disponible
<b>Durée de placement</b>	8 ans maximum
<b>Devise</b>	Euro
<b>Valeur nominale</b>	1 000 euros
<b>Date d'émission</b>	Le 10/04/2015
<b>Prix d'émission</b>	100% de la valeur nominale
<b>Date de constatation du niveau initial de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup></b>	Le 10/04/2015
<b>Dates de constatations du niveau de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup></b>	Les 08/04/2016 ; 06/04/2017* ; 10/04/2018* ; 09/04/2019* ; 06/04/2020* ; 08/04/2021* ; 08/04/2022* ; 10/04/2023*
<b>Date d'échéance</b>	Le 20/04/2023*
<b>Liquidité et fréquence de valorisation</b>	Quotidienne par l'émetteur Valorisation au prix de clôture du jour sur la base d'une fourchette achat-vente de 1% pendant toute la durée de vie du produit. Contre-valorisation bimensuelle effectuée par deux organismes indépendants, conformément à l'Article R332-14-1 du Code des Assurances
<b>Diffusion du cours</b>	Sur <a href="http://www.hsbc.fr">www.hsbc.fr</a>
<b>Agent de calcul</b>	HSBC Bank plc ce qui peut être source de risque de conflit d'intérêt
<b>Commission de placement</b>	Max 1,00% par an (la cotation est nette de ces commissions). Cette rémunération perçue par le distributeur correspond au paiement échelonné sur la durée de vie du produit de la prestation de placement de HSBC Euroopportunités. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
<b>Fiscalité</b>	Fiscalité applicable à l'assurance vie / la capitalisation

A noter : une obligation représente une unité de compte. Le nombre d'unités de compte est obtenu en divisant la part du montant affecté à l'unité de compte par la valeur de l'unité de compte. Il peut être référencé sur un contrat une fraction d'unité de compte inférieure à 1 si la prime affectée au support est inférieure à la valeur de l'unité de compte (se référer aux conditions générales à la notice d'information de votre contrat).

\* En l'absence de remboursement anticipé.

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le produit bénéficie d'un mécanisme de remboursement anticipé - sans intervention de la part de l'investisseur - pouvant s'activer automatiquement à chaque date anniversaire du produit, dès la première année si l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup> clôture à un niveau supérieur ou égal à son niveau initial. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital investi majoré d'une prime de 8,00% par année écoulée<sup>(1)(3)</sup>.</li> <li>En cas de hausse faible ou modérée de l'indice (i.e. moins de 8,00% par année écoulée), l'investisseur peut recevoir une prime de remboursement supérieure à la hausse de l'indice.</li> <li>En l'absence de remboursement anticipé automatique, remboursement du capital à l'échéance si l'indice clôture à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire au-dessus de 60% de son niveau initial<sup>(4)</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'investisseur subit une perte en capital pouvant être totale si l'indice clôture à la date du 8<sup>e</sup> anniversaire au-dessous de 60 % de son niveau initial.</li> <li>Le montant de la prime de remboursement étant limité à 8,00% par année écoulée, la performance du titre de créance peut être inférieure à celle de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup>.</li> <li>L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup>. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis</li> <li>Le rendement de HSBC Euroopportunités à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.</li> <li>Ce support est soumis au risque de défaut de l'émetteur HSBC France<sup>(6)</sup>.</li> <li>Toute revente avant l'échéance, quelle qu'en soit la cause, se fera aux conditions de marchés avec un risque de perte en capital pouvant être total.</li> <li>L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui sera comprise entre 1 et 8 ans, en raison du mécanisme de remboursement anticipé automatique.</li> </ul>

- (1) Hors frais d'entrée et frais de gestion du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation (se référer aux conditions générales / à la notice d'information de votre contrat d'assurance vie / de capitalisation).
- (2) Toute sortie anticipée avant l'échéance se fera aux conditions de marché avec un risque de perte en capital, pouvant être total dans le scénario le plus défavorable.
- (3) Hors impôt et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance vie / de capitalisation.
- (4) Sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
- (5) Voir liste des contrats concernés en agence ou sur [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr).
- (6) La notation de l'émetteur est susceptible d'évoluer durant la vie de l'unité de compte.

HSBC France peut fournir des précisions supplémentaires à la demande du souscripteur / de l'adhérent du contrat.

#### **Principaux facteurs de risques :**

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur HSBC France en tant qu'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

#### **Avertissement :**

##### **Document publicitaire à caractère non contractuel**

##### **Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation de l'obligation :**

En cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance (Mention précisée conformément à la recommandation 2011-R-03 du 6 mai 2011 publiée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution. Cette mention doit être reprise pour tout titre de créance émis par une entité liée financièrement à l'organisme d'assurance).

Le souscripteur / l'adhérent éventuel devra au préalable s'assurer de la compatibilité de la souscription avec la réglementation dont il relève. Il lui appartient, avant toute décision d'investissement, de s'assurer que le support considéré correspond à sa situation financière et à ses objectifs d'investissement.

**Les performances et simulations de performance passées ne préjugent en rien des résultats futurs, les investissements soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse.**

Lors d'une adhésion / d'une souscription dans le cadre d'un contrat d'assurance vie / de capitalisation, vous devez prendre connaissance des conditions générales/de la notice d'information du contrat et de l'annexe « Supports Financiers » présentant les supports disponibles sur le contrat et les frais applicables, ainsi que de l'annexe HSBC Euroopportunités pour tout investissement sur ce support.

L'émission de l'Obligation fait par ailleurs l'objet d'un prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), conforme à la Directive Prospectus 2003/71/EC.

Le résumé du Prospectus est disponible sans frais sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**Il est recommandé aux souscripteurs/adhérents de se reporter à la rubrique «Facteurs de risque» du Prospectus de l'obligation.**

Le Prospectus complet est disponible sans frais sur le site [www.hsbc.fr/supports-assurancevie](http://www.hsbc.fr/supports-assurancevie)

Prospectus approuvé par l'AMF en date du 9 février 2015 sous le numéro de visa 15-048.

**HSBC Assurances Vie (France) ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Les montants des unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

**Ce document à caractère non contractuel** a été réalisé et publié par HSBC France. Ces informations ne constituent pas un engagement de la part de HSBC France, ni de HSBC Assurances Vie (France) et sont susceptibles de modification sans avis préalable.

Pour toute question relative à ce support, contactez votre conseiller HSBC France ou appelez HSBC Relations Clients au 0 810 2 4 6 8 10\* (choix Bourse).

\* Coût variable selon opérateurs.

#### **Publié par HSBC France**

Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris

103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris.

Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS

(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - [www.orias.fr](http://www.orias.fr))

sous le n° 07 005 894.

#### **HSBC Assurances Vie (France)**

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris

Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris -

Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Entreprise régie par le Code des Assurances.

Réf. : 15.000.21- 02/2015